

TXTBOY06

MANUAL DEL USUARIO

USER MANUAL

MANUEL D'ENTRETIEN

LIBRETTO D'USO

BETRIEBSANLEITUNG

GAS GAS

GAS GAS

TEXTBOY 06

MANUEL D'ENTRETIEN

FRANÇAIS

GAS GAS vous remercie de votre confiance.

En choisissant la nouvelle GAS GAS TXT Boy 2006, vous venez d'entrer dans la grande famille GAS GAS et en qualité d'utilisateur de la marque numéro un en motos tout terrain, vous méritez toute notre attention que ce soit pour notre relation après-vente ou pour les informations que nous vous offrons dans ce manuel.

Notre TXT Boy 2006 est une moto conçue pour le trial de compétition. En fait, cette moto est le fruit de nombreuses années dans le monde de la compétition, d'une expérience acquise dans cette discipline extrêmement exigeante et des nombreux succès obtenus par des pilotes de renom qui ont apporté les données techniques nécessaires pour être en mesure de créer une moto de haut niveau, une GAS GAS qui est dotée d'un facteur clé : son poids, très réduit.

Toutes nos félicitations, car votre choix est sans aucun doute le meilleur. Grâce à la maîtrise de cette moto, à une préparation adéquate et aux indispensables révisions requises pour que votre GAS GAS soit hautement fiable, vous pourrez rendre vos sorties en trial des plus agréables et confortables.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons la bienvenue à GAS GAS Motos.

GAS GAS MOTOS, S.A.

Remarques importantes

Ce manuel doit être lu très attentivement. Il contient toutes les informations destinées à assurer votre sécurité et celle de tierces personnes. Il vous permettra également de conserver et d'entretenir la moto GAS GAS que vous venez d'acquérir.

Vous trouverez ci-après le détail des instructions qui vous permettront de conduire et de manier correctement votre GAS GAS. Chaque message est précédé d'un signe dont la signification est la suivante :



Attention ! Il indique toutes les normes et mesures de précaution qui permettent d'éviter des blessures graves, voire même la mort du pilote en cas de non respect de ces consignes.



Attention. Il s'agit d'avertissements spéciaux qui permettent d'éviter des dommages sur la moto. Le non respect de ces consignes peut entraîner l'annulation automatique de la garantie du véhicule.



Autres remarques. Il s'agit d'informations qui permettent de mieux effectuer les opérations de contrôle et de réglage ainsi que les travaux de conservation et de maintenance de la moto afin que sa conduite vous donne entière satisfaction.

Ce manuel a pour but d'aider l'utilisateur à minimiser et à éviter d'éventuels dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement et bien évidemment à votre nouvelle moto. Pour ce faire, toute les informations incluses dans ce document sont basées sur les données obtenues à partir de la gamme la plus récente de la marque, disponibles juste avant l'impression de ce manuel. Néanmoins, GAS GAS Motos S.A. se réserve le droit d'apporter toute modification sans préavis au client et sans être soumis à une obligation quelconque. Votre concessionnaire le plus proche est à votre entière disposition pour vous fournir toute information nécessaire.

Sommaire

Remerciements	5	Carburateur	
Remarques importantes	6	- Réglage du câble des gaz	17
Résumé de maintenance	8	- Réglage du ralenti	17
Carburant – Mélange huile/essence	9	Bougie - Contrôle	18
Réservoir de carburant	9	Filtre à air - Nettoyage	18
Robinet de carburant	10	Liquide du frein avant - Vérification	19
Commande de changement de vitesses	10	Liquide du frein arrière - Vérification	19
Avant de démarrer le moteur	11	Commande de l'embrayage - Réglage	20
Démarrage du moteur	11	Commande du frein avant - Réglage	20
Arrêt du moteur	12	Roue arrière - Centrage	21
Rodage de la moto	12	Jeu de la chaîne - Vérification	21
Arrêt de la moto	12	Maillon de raccordement - Vérification	21
Période de rodage	13	Pression des pneus - Vérification	22
Huile de la transmission		Plaquettes de frein - Vérification	22
- Vérification du niveau	13	Circuit de freinage - Purge	23
- Faire l'appoint	14	Fourche avant – Quantité d'huile	23
- Vidanger	14	Lubrification	24
Actionnement de l'embrayage - Vérification	15	Identification	26
Actionnement de l'embrayage - Purge	15	Conditions de la garantie	27
Système de refroidissement – Vérification/remplissage	16		

Résumé de Maintenance

Liquide de refroidissement	Liquide réfrigérant -30°C
Huile carter	(10w40) 500 cm ³
Bougie	CHAMPION RN11YCC / NGK BPR5ES
Séparation des électrodes	0,6 mm
Huile de la fourche de suspension	SAE 5 (Été) SAE 2,5 (Hiver)
Quantité d'huile dans la fourche	200 cm ³
Longueur du ressort d'amortisseur	96 mm
Pression de la roue avant	Normale 0,400 bar Compétition 0,370 bar
Pression de la roue arrière	Normale 0,350 bar Compétition 0,300 bar



1



Carburant – Mélange huile/essence

La moto est équipée d'un moteur à combustion interne à deux temps. Ce type de moteur fonctionne avec un mélange d'essence et d'huile.

Pour le fonctionnement correct du moteur, il est recommandé de :

- Utiliser de l'essence de bonne qualité, avec un indice d'octane non inférieur à 90 (RON+MON)/2 ou bien 98 (RON).
- Utiliser de l'huile 2T synthétique.

Attention :

- Si vous ne trouvez pas l'huile recommandée, utiliser de l'huile semi-synthétique.
- Ne pas mélanger différents types d'huile.

Proportions du mélange : huile, 1,5% du volume d'essence (50 doses d'essence pour chaque dose de 0,75 d'huile).

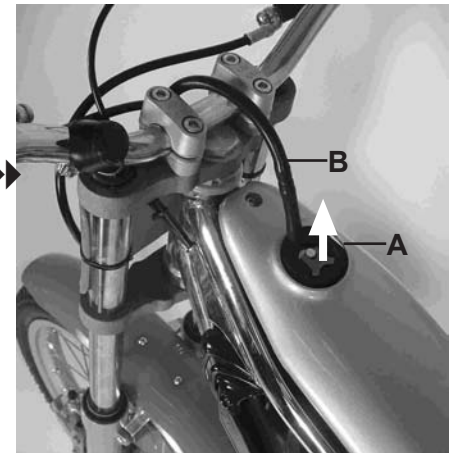
Remarque : il est recommandé de préparer le mélange dans un récipient approprié puis de remplir ensuite le réservoir de carburant.

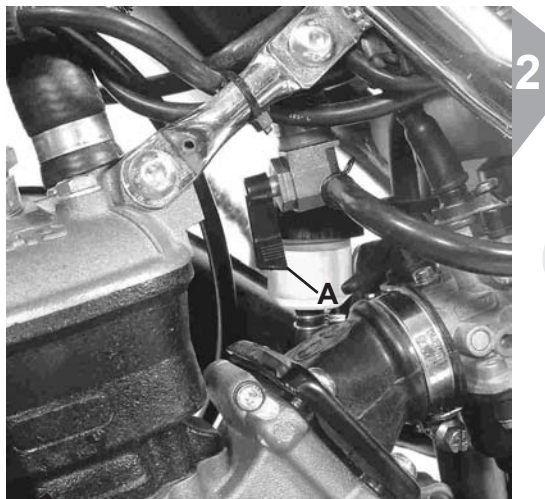
Réservoir de carburant

Il est muni d'un bouchon à commande rapide **A** et d'un tuyau de ventilation **B** qui permet d'évacuer les gaz qui se forment dans le réservoir.

- Pour ouvrir le bouchon, lever la patte dans le sens indiqué par la flèche puis tourner vers la gauche.

Avertissement : vérifier régulièrement l'état du joint du bouchon ainsi que celui du tuyau de ventilation pour garantir une étanchéité parfaite. Risque de fuite.





Robinet de carburant

Il a trois positions : ouvert, fermé et réserve.

Les graphiques illustrés ci-dessous indiquent la position de la commande du robinet **A** dans chaque cas.

Réserve Ouvert Fermé

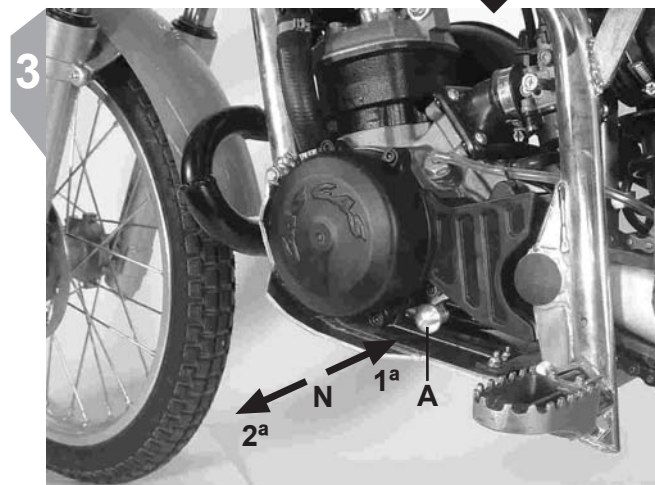


Commande de changement de vitesses

La moto dispose de deux vitesses qui peuvent être sélectionnées manuellement à l'arrêt, en déplaçant la commande **A** dans le sens horizontal, comme indiqué par la flèche.

Remarque :

Sélectionner la vitesse en fonction des caractéristiques du circuit.





Avant de démarrer le moteur

Avertissement : avant de démarrer le moteur, vérifier que la commande de changement de vitesses se trouve en position neutre (voir instructions dans

la partie **Commande de changement de vitesses**, page 10).

- Ouvrir le robinet de carburant.

Remarque :

- Si le moteur est froid, actionner la commande de starter **A** en la déplaçant vers le haut, comme indiqué par la flèche, jusqu'à ce qu'elle reste bloquée (verticale). Lorsque le moteur tourne régulièrement au ralenti, remettre la commande du starter à sa position de repos (horizontale).

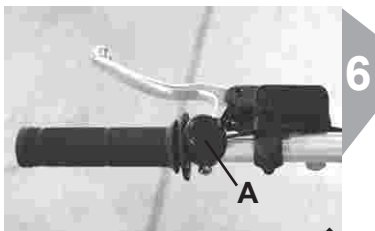
- Ne pas utiliser le starter lorsqu'il fait chaud ou lorsque le moteur est chaud. Dans ce cas, il est préférable de tourner légèrement la poignée de gaz jusqu'à ce que le moteur démarre.



Démarrage du moteur

Actionner le kick **A** (pédale de démarrage) avec le pied dans le sens indiqué par la flèche jusqu'à ce que le moteur se mette en marche.

Avertissement : lorsque le moteur a démarré, remettre le kick de démarrage contre le moteur.



6



Arrêt du moteur

La poignée des gaz étant au repos (moteur au ralenti), placer la commande de changement de vitesses en position neutre.

- Maintenir appuyé le bouton d'arrêt **A** jusqu'à ce que le moteur s'arrête.



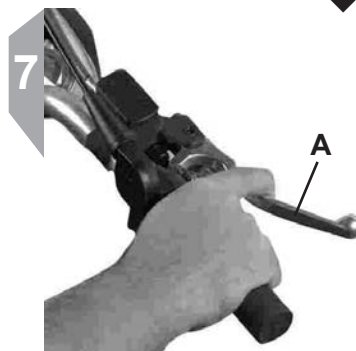
Rodage de la moto

- Sélectionner la vitesse en fonction des caractéristiques du circuit.
- Pour changer de vitesses, il faut arrêter la moto.

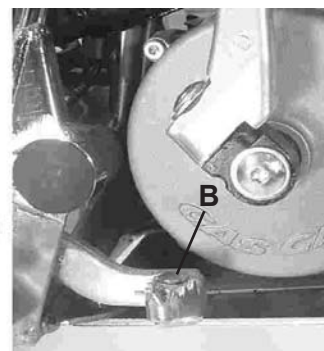
Arrêt de la moto

- Lâcher la poignée des gaz.
- Appuyer sur les freins avant **A** et arrière **B**.

Avertissement : en fonction des circonstances et du type de sol, il peut être préférable de n'utiliser séparément que le frein avant ou le frein arrière.



7



8



Période de rodage

Le bon traitement du moteur lors de ses premières heures d'utilisation est fondamental pour obtenir un rendement optimal de la moto.

Nous vous faisons donc les recommandations suivantes :

- Respecter scrupuleusement les proportions d'huile et d'essence indiquées et utiliser l'huile 2T recommandée – voir le chapitre « Carburant – Mélange huile/essence », page 9.
- Lors de la première heure d'utilisation, utiliser la moto avec un régime moteur modéré (ne jamais la pousser au régime maximum).
- Varier constamment la vitesse, en mettant les gaz puis en les relâchant alternativement.



Huile de la transmission – Vérifier le niveau

Si la moto vient d'être utilisée, attendre quelques minutes avant de faire la vérification.

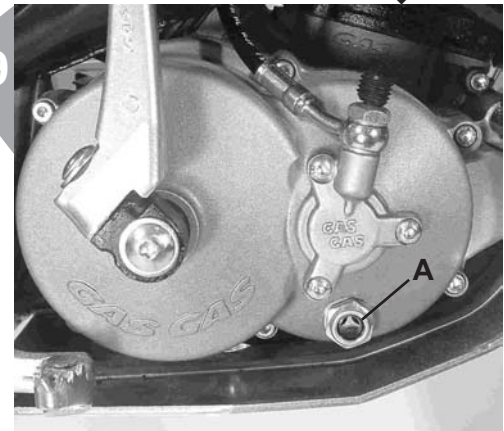
Remarque : la moto doit être bien perpendiculaire au sol.

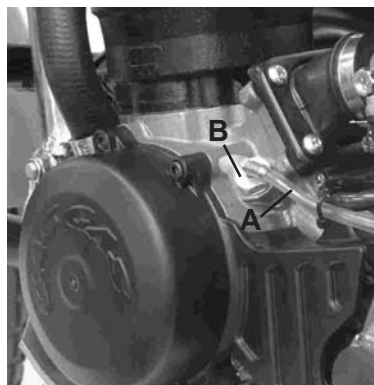
Le niveau est correct s'il se trouve dans la moitié supérieure de l'indicateur transparent **A**.

S'il se trouve en dessous de la moitié supérieure de l'indicateur transparent **A**, il faut rajouter de l'huile.



9





10



Huile de la transmission – Faire l'appoint

S'il est nécessaire de faire l'appoint avec de l'huile :

- Retirer le tuyau de ventilation **A**.
- Retirer le bouchon de remplissage **B** et ajouter de l'huile jusqu'au niveau correspondant.

Attention : utiliser l'huile recommandée. - Voir Résumé de Maintenance, page 8.

Avertissement : Ne pas dépasser le niveau maximum ! Vous risquez d'endommager le moteur.

- Remettre et revisser le bouchon de remplissage.



Huile de la transmission – Vidanger

- Mettre le moteur en marche jusqu'à ce qu'il monte en température puis l'arrêter.
 - Faire écouler l'huile usagée. Pour cela, retirer le bouchon de vidange **A** qui se trouve dans la zone inférieure du moteur (visible à travers l'orifice du carter).

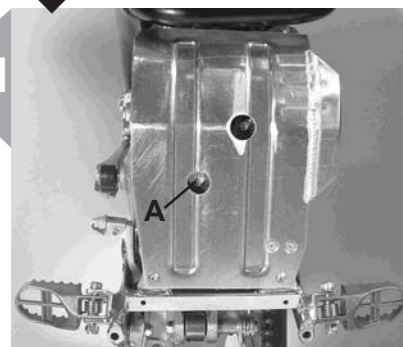
- Remettre le bouchon de vidange en utilisant une nouvelle bague d'étanchéité. Serrer à 20 Nm.
- Retirer le bouchon de remplissage et remplir d'huile (450 cm³).

Attention : utiliser l'huile recommandée - Voir Résumé de Maintenance, page 8.

- Revisser le bouchon de remplissage.

Avertissement : ne pas jeter l'huile usagée dans le tout-à-l'égout.

11





Actionnement de l'embrayage - Vérification

Le système d'actionnement de l'embrayage est hydraulique.

Vérifier régulièrement le niveau du liquide à travers l'indicateur transparent **A** du réservoir.

- Placer le guidon de sorte que le couvercle du réservoir soit horizontal.

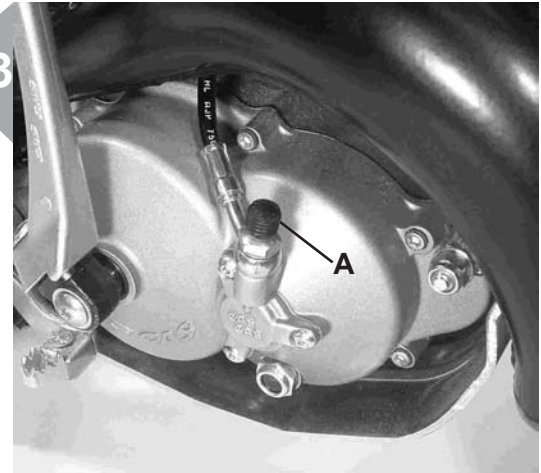
- Le niveau est correct s'il se trouve dans la moitié supérieure de l'indicateur transparent.

Attention : utiliser l'huile recommandée. Voir Résumé de Maintenance, page 8.



12

13



Actionnement de l'embrayage - Purge

Si vous avez démonté le système pour réparer, ou si vous observez des défauts dans l'actionnement de l'embrayage, vous pouvez éliminer l'air du circuit hydraulique en utilisant le purgeur **A**.

Une fois l'air du système éliminé, remettre en place le bouchon en caoutchouc du purgeur pour éviter l'infiltration d'impuretés.

Avertissement : ne pas jeter l'huile usagée dans le tout-à-l'égout.



Système de refroidissement – Vérification/remplissage

Pour accéder au bouchon de remplissage, procéder comme suit :

- Retirer les vis indiquées par une flèche puis démonter le revêtement du réservoir de carburant et l'ensemble siège/garde-boue arrière.
- Soulever et déplacer avec précaution le réservoir de carburant.

Avertissement : Si la moto vient d'être utilisée, attendre quelques minutes avant d'ouvrir le bouchon du radiateur. Risque de brûlures !

- Tourner le bouchon A dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre jusqu'à sentir que celui-ci se libère.

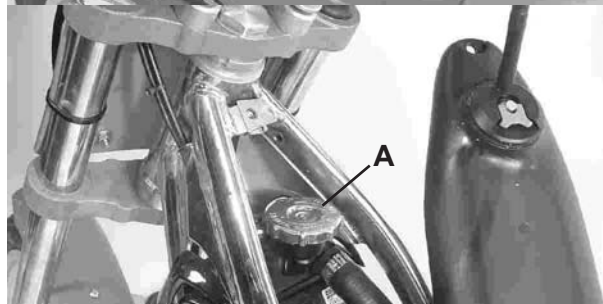
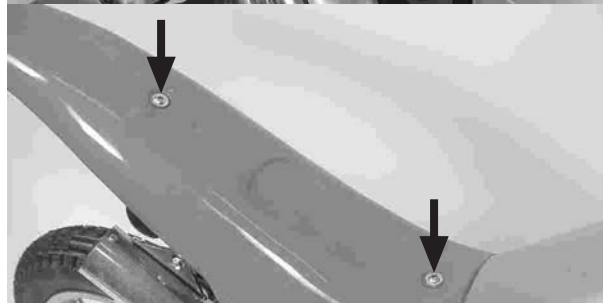
- Attendre quelques secondes puis, en appuyant sur le bouchon vers le bas, continuer de le tourner dans le même sens puis le retirer.

- Le niveau du liquide de refroidissement doit se trouver sur le rebord inférieur du goulot de remplissage du radiateur, en dessous de la zone d'assise du joint du bouchon. Si ce n'est pas le cas, faire l'appoint avec du liquide de refroidissement.

Attention : utiliser uniquement du liquide de refroidissement pour moteurs en alliage léger, avec protection antigel jusqu'à -30 °C.



14



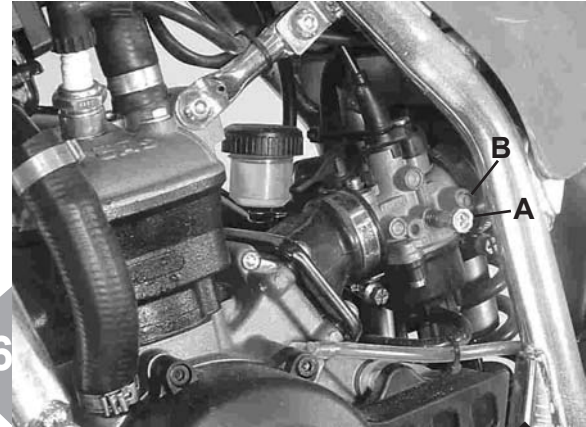
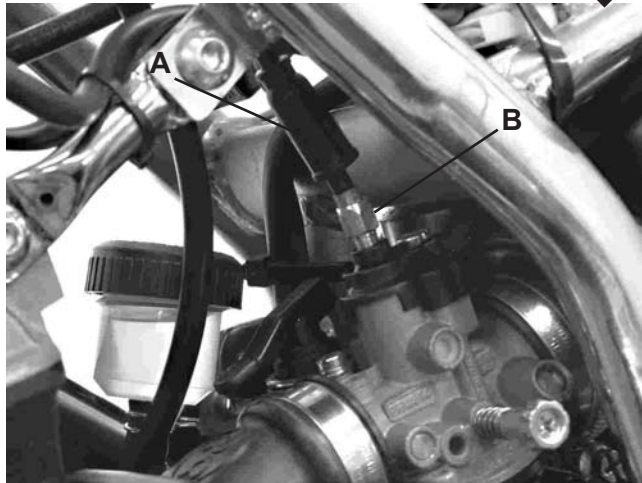


Carburateur - Réglage du câble des gaz

Le câble de commande des gaz doit avoir un jeu libre de 2 à 3 mm.

Si nécessaire, l'ajuster comme suit :

- Soulever le cache-poussière **A** du câble de la commande des gaz.
- En tournant l'extrémité fileté **B** vers la droite, cela augmente le jeu libre du câble, et en le tournant vers la gauche, cela le diminue.



Carburateur - Réglage du ralenti

Le carburateur dispose d'une vis de réglage de ralenti **A** qui agit sur l'ouverture de la gaine des gaz du carburateur, et d'une vis de réglage de l'air du système de descente **B**, qui contrôle la proportion d'air du mélange air/carburant.

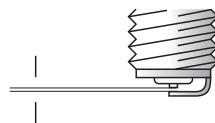


Bougie - Contrôle

La séparation des électrodes est de 0,6 à 0,7 mm.

17

0,6 ≈ 0,7 mm



Filtre à air - Nettoyage

Un filtre à air propre ne permet pas seulement un meilleur rendement du moteur, mais il prolonge également sa durée de vie utile. Il faut donc le nettoyer régulièrement. Pour accéder au filtre à air, procéder comme suit :

- Retirer les vis indiquées par une flèche puis démonter l'ensemble siège/garde-boue arrière.
- En utilisant un tournevis par ex., retirer la bande élastique **A** de la vis qui la fixe.
- Retirer le couvercle **B** du boîtier du filtre.
- Démontez le filtre.

Laver le filtre avec de l'eau tiède et du détergent et, une fois sec, le graisser avec de l'huile spéciale pour filtres.

- Remonter les éléments dans l'ordre inverse à celui de démontage.

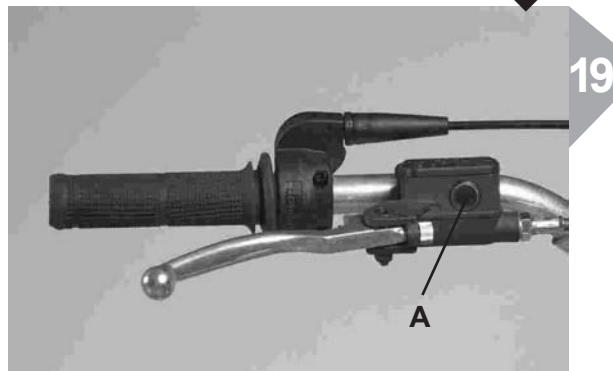
18





Liquide du frein avant - Vérification

Le niveau est correct s'il se trouve dans la moitié supérieure de l'indicateur transparent **A**. Sinon, ajouter du liquide de freins recommandé.



Liquide du frein arrière - Vérification

Le niveau est correct s'il se trouve entre les repères min. et max. du réservoir. S'il se trouve en dessous du repère min., ajouter du liquide de freins recommandé.





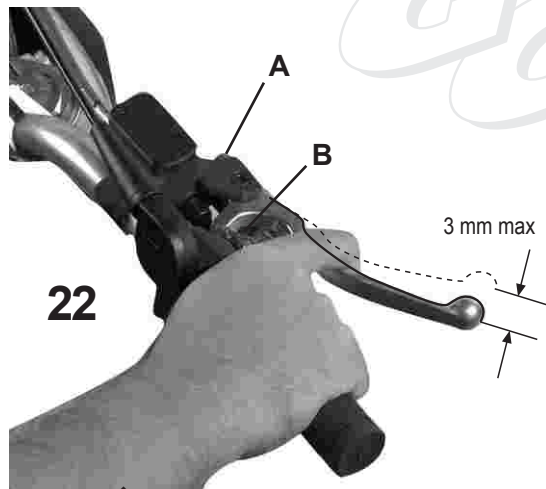
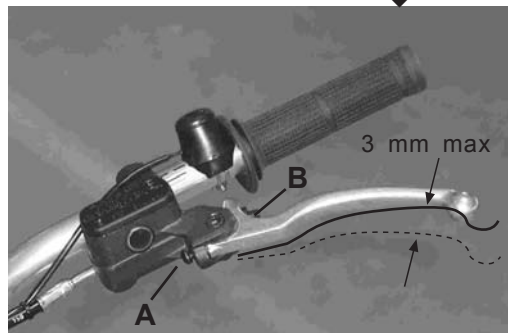
Commande de l'embrayage - Réglage

Le levier d'embrayage doit avoir un jeu maximum de 3 mm. Pour le régler, agir comme suit :

- Avec la vis **A**, régler la butée de course du levier en fonction de la préférence du pilote.
- Avec la vis **B**, régler le jeu du levier.

Avertissement :

Maintenir le levier d'embrayage avec le jeu indiqué, sinon, le rendement et la vie utile de l'embrayage seront mis en danger.



Commande du frein avant - Réglage

Le levier du frein avant doit avoir un jeu maximum de 3 mm. Pour le régler, agir comme suit :

- Avec la vis **A**, régler la butée de course du levier en fonction de la préférence du pilote.
- Avec la vis **B**, régler le jeu du levier.



Roue arrière - Centrage

L'axe arrière dispose d'excentriques faciles à graduer pour cette opération.

Afin de garantir un alignement parfait de la roue, faire en sorte que les repères des deux excentriques soient dans la même position des deux côtés.



25



Maillon de raccordement - Vérification

Le maillon de raccordement de la chaîne est muni d'un clips élastique de fermeture (attache rapide).

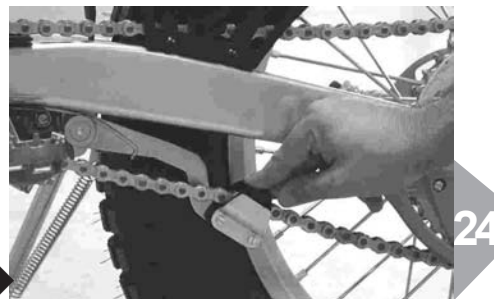
(attache rapide).

Comme indiqué sur la photo, orienter la partie fermée du clips dans le sens de rotation de la chaîne.



Jeu de la chaîne - Vérification

Ajuster la tension de la chaîne avec les excentriques de sorte que le jeu dans la zone du tendeur soit de 1,5 cm.





Pression des pneus - Vérification

Vérifier régulièrement la pression des pneus afin d'obtenir la meilleure adhérence possible.

Pression de la roue avant :
0,450 bar - normal
0,420 bar - compétition

Pression de la roue arrière :
0,350 bar - normal
0,300 bar - compétition

26



27



Plaquettes de frein - Vérification

L'usure des plaquettes de frein avant et arrière doit être régulièrement contrôlée afin d'assurer un freinage efficace en toute circonstance.

Les remplacer si l'épaisseur du matériau de friction des plaquettes est de 1 mm.



Circuit de freinage - Purge

démonté le système pour réparer, ou si vous observez des défauts dans l'actionnement des freins, vous pouvez éliminer l'air du circuit hydraulique en utilisant les purgeurs **A**. Une fois l'air du système éliminé, remettre en place systématiquement le bouchon en caoutchouc du purgeur pour éviter l'infiltration d'impuretés.



28

29



**Fourche avant –
Quantité d'huile**

Chacune des barres de suspension sont remplies de 310 cm³ d'huile SAE 5.



**Lubrification**

Nettoyer et lubrifier fréquemment avec de l'huile :

- Les articulations des poignées de frein avant et d'embrayage.

**Lubrification**

Nettoyer et lubrifier fréquemment avec de l'huile :

- L'articulation et le ressort des étriers.

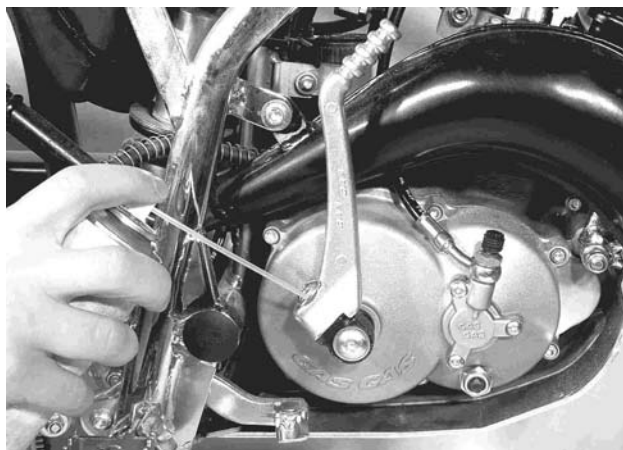




Lubrification

Nettoyer et lubrifier fréquemment avec de l'huile:

- La chaîne secondaire.



Lubrification

Nettoyer et lubrifier avec de l'huile :

- L'articulation du levier de mise en marche (kick) du moteur.



**Lubrification**

Nettoyer et lubrifier fréquemment avec de l'huile :

- L'axe du tendeur de la chaîne secondaire.

**Identification**

Le code d'identification de la moto est gravé sur la colonne de direction.

Ce code doit coïncider avec celui des papiers de la moto.

**Lubrification**

Nettoyer et lubrifier fréquemment avec de l'huile :

- La commande des gaz, notamment après avoir lavé la moto avec des équipements de lavage à haute pression.



CONDITIONS DE LA GARANTIE

(Selon la Loi 23/2003 du 10 juillet, sur les garanties en Vente de Biens de Consommation)

Garantie du fabricant GAS GAS Motos, S.A.

La société GAS GAS MOTOS, S.A., ci-après dénommée GG, garantit par la présente, au consommateur final, acheteur d'un véhicule fabriqué par GG, que les matériels ainsi que la fabrication sont, conformément aux normes de qualité, exempts de tout défaut. Par conséquent, GG garantit par la présente à l'acheteur final, ci-avant dénommé l'acheteur, la réparation de tout défaut de matériels ou de fabrication détecté sur une motocyclette neuve, sans frais, durant la période de garantie fixée et sans limite quant au nombre de kilomètres parcourus ou nombre d'heures de fonctionnement.

Délai de la garantie

Le délai de la garantie commence le jour de la livraison du véhicule à l'acheteur par un concessionnaire officiel de GG et en ce qui concerne les modèles de démonstrations, le délai de garantie démarre à la date de la première mise en fonctionnement du véhicule.

Le vendeur s'engage à répondre de tout défaut de conformité constaté dans le délai visé dans la Loi 23/2003 du 10 juillet relative aux Garanties dans la Vente des Biens de Consommation, à partir de la date de livraison du véhicule et selon la Directive 1999/44/CE pour le reste des États Membres de la Communauté Européenne. En ce qui concerne les pays qui ne font pas partie de la Communauté Européenne, le délai de garantie sera régi par la loi en vigueur dans les pays concernés. Cependant, si le défaut de conformité est constaté au cours des six premiers mois à partir de la date de livraison du véhicule, il sera entendu que ledit défaut existait déjà à la livraison du véhicule. À partir du sixième mois, le client est tenu de démontrer que le défaut de conformité existait déjà à la livraison du véhicule.

Au cours des six premiers mois suivant la date de livraison du véhicule réparé, le vendeur s'engage à répondre des défauts de conformité qui ont donné lieu à la réparation.

Tout défaut détecté sur la machine doit être signalé à un concessionnaire officiel GG dans le délai de garantie. Si le dernier jour de ce délai est un dimanche ou un jour férié, le délai de garantie sera prolongé jusqu'à ce que le dernier jour soit le premier jour ouvrable suivant le dimanche ou le jour férié.

Toute réclamation pour défauts au titre de la garantie, non présentée au concessionnaire officiel GG avant la fin du délai de garantie prévu, sera refusée.

Obligations de l'acheteur

GG est habilité à refuser toute réclamation dans les cas suivants :

- a) si l'acheteur ne fait pas passer au véhicule les inspections requises et si les opérations d'entretien qui figurent dans le manuel d'entretien n'ont pas été effectuées ou si la date prévue pour les exécuter a été dépassée. Les défauts détectés avant la date prévue pour une inspection ou travail d'entretien non menée à terme ou réalisée après la date prévue, sont également exclus de la garantie.
- b) si une inspection, une opération d'entretien ou une réparation sur le véhicule a été effectuée par des tiers non-agrérés par GG.
- c) toute opération d'entretien ou réparation effectuée sans respecter les conditions techniques, les spécifications et instructions du fabricant.
- d) si les pièces détachées utilisées dans les opérations d'entretien et de réparation sont autres que des pièces d'origine GG et si les carburants, lubrifiants ou autres liquides (y compris les produits de nettoyage entre autres) sont autres que ceux expressément indiqués par GG dans les spécifications du Manuel d'Entretien.
- e) si le véhicule a été altéré, modifié ou équipé avec des composants autres que ceux expressément autorisés par GG comme composants acceptés pour le véhicule.
- f) si le véhicule a été entreposé ou transporté dans des conditions contraires aux conditions techniques requises.
- g) si le véhicule a été utilisé pour une fin particulière autre que l'usage ordinaire comme par exemple la compétition, les courses ou pour tenter de battre un record.
- h) si le véhicule est tombé ou s'il a été endommagé dans un accident.

Exclusions de la garantie

Sont exclus de la garantie:

- a) l'usure des pièces et sans restriction aucune, les bougies, batteries, filtres à essence, pièces du filtre d'huile, chaînes (secondaires) pignons de sortie du moteur, couronnes arrière, filtres à air, disques de freins, plaquettes de freins, disques d'embrayage, ampoules, fusibles, balais au charbon, caoutchouc des cale-pied, pneus, chambres à air, câbles et autres composants en caoutchouc.
- b) lubrifiants (par exemple : huile, graisse) et fluides de fonctionnement (liquide de batterie, liquide de refroidissement, etc).
- c) inspection, réglage et autres prestations d'entretien ainsi que toute opération de nettoyage.
- d) dommages sur la peinture et corrosion dus aux influences externes : cailloux, sel, gaz industriels d'échappement et autres impacts environnementaux ou dus à un nettoyage effectué avec des produits inadéquats.

- e) tous dommages provoqués par des défauts ainsi que les dépenses dues directement ou indirectement aux conséquences des défauts (frais de communications, d'hébergement, location de véhicule, transport public, frais de grue, de messagerie urgente, etc) et autres frais financiers (exemple : dépenses découlant de l'impossibilité d'utiliser un véhicule, perte de revenus, perte de temps, etc).
- f) tout phénomène acoustique ou esthétique ne touchant pas de façon significative la condition d'utilisation de la motocyclette (exemple: des imperfections petites ou cachées, des bruits ou vibrations normales d'utilisation, etc).
- g) des phénomènes dus au vieillissement du véhicule (exemple : décoloration des surfaces peintes ou recouvertes de métal).

Divers

- 1.- Seule la Société GG pourra prendre la décision de réparer ou de remplacer les pièces défectueuses. La propriété des pièces remplacées passera automatiquement à GG. Le concessionnaire officiel GG a qui la réparation des défauts a été confiée, ne peut en aucun cas faire de déclarations contraignantes au nom de GG.
- 2.- En cas de doute quant à la présence d'un défaut ou si une inspection visuelle ou matérielle est requise, GG se réserve le droit d'exiger la remise des pièces faisant l'objet d'une réclamation présentée dans le cadre de la garantie et de demander un examen du défaut par un expert de GG. Toutes les obligations supplémentaires de garantie sur des pièces remplacées sans frais ou tout autre service prêté sans frais sous la présente garantie seront exclues. La garantie pour les composants remplacés au cours de la période de garantie s'achève à la date de préemption du délai de garantie du produit concerné.
- 3.- Si un défaut ne peut pas être réparé, le consommateur bénéficiaire de cette garantie pourra annuler le contrat (paiement d'une indemnisation) ou pourra demander le remboursement partiel du prix d'achat (réduction) au lieu de la réparation de la motocyclette.
- 4.- Les réclamations de garantie de l'acheteur au titre du contrat de vente -achat passé avec le concessionnaire officiel ne seront pas concernées par la présente garantie qui ne concernera pas non plus les droits contractuels supplémentaires de l'acheteur prévus par les conditions générales commerciales du concessionnaire officiel. Cependant, ces droits supplémentaires ne pourront être réclamés qu'au concessionnaire officiel.
- 5.- Si l'acheteur revend le produit durant le délai de garantie, les termes et conditions de cette garantie seront toujours valables et de ce fait, les droits de réclamation au titre de la présente garantie en accord avec les termes et conditions prévus au présent document seront transférés au nouveau propriétaire de la motocyclette.



GASGAS

RECOMIENDA EL USO DE ACEITE:
RECOMMENDS THE USE OF OIL:
RECOMMANDE L'USAGE DE L'HUILE:
CONSIGLIA L'USO D'OLIO:
EMPFIEHLT DEN GEBRAUCH VON ÖL:



PUO10638009

JUNIO / JUNE / JUIN / GIUGNO / JUNI 2006

C/ UNICEF nº 17 · Poligon Industrial Torremirona · 17190 Salt (Girona) SPAIN · Tel: +34 902 47 62 54 Fax: +34 902 47 61 60
E-mail: officegg@gasgasmotos.es / partsgg@gasgasmotos.es